« Il avait expliqué n’avoir jamais eu de rapport sexuel, sa religion lui interdisant en dehors du mariage » : Haydar Momand, un migrant afghan de 29 ans, condamné après s’être introduit chez une inconnue à Soissons (02), pour la violer

02/10/2025 à 17h31



La dernière journée du procès d’Haydar Momand devant la cour criminelle départementale de l’Aisne, à Laon, était consacrée aux réquisitions de l’avocate générale et aux plaidoiries de la partie civile et de la défense. La cour a suivi les réquisitions du ministère public. Il a été condamné à 14 ans de réclusion criminelle.

[…]

Me Caroline Foulon, avocate de la partie civile : « Il nie l’évidence. Il est dans son monde. Est-il débile ou a-t-il honte ? Il vit ces deux jours de procès comme une récréation.

Le viol est parfaitement constitué. La vie de ma cliente est aujourd'hui brisée. Il est entièrement responsable de son préjudice », plaide-t-elle.

Cette seconde et dernière journée d'audience a débuté avec le compte rendu de l'expertise d'un psychiatre qui décrit que cet Afghan de 29 ans n'a pas « d'anomalie mentale ou psychique mais qui présente une fragilité psychoaffective et une certaine impulsivité conduisant à un profil inquiétant avec un risque de récidive important ».

Lors de ses réquisitions, l'avocate générale évoque la difficulté à trouver du sens dans ce dossier. « Comment un procès pénal peut-il remplir son rôle quand l'accusé nie tout ? Il nie même avoir vu hier la victime à la barre, y compris les questions de base, il ne fait pas de réponses cohérentes », fustige-t-elle. Elle évoque même un paradoxe puisque le procès contient de nombreuses preuves matérielles. « Quand les policiers l'ont interpellé, il était encore en érection partielle. Son sperme et des lésions sont retrouvés sur le corps de la victime. Aujourd'hui, la victime ne comprend pas pourquoi elle a été violée par cet inconnu. »

[…]

Aisne Nouvelle / L'Union

En Lien :

- *Soissons (02) : Béatrice, 58 ans, violée à deux reprise à son domicile par un réfugié afghan de 26 ans, déjà connu pour viol (MàJ : « Qu'il paye cher, qu'il soit jugé sévèrement ici, et expulsé dans son pays après », témoigne la victime)*